

Le 07 juin 2011

Camarades,

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole à l'occasion de ce treizième congrès. Dans une situation fort complexe et conflictuelle à l'époque nous participions Michel et moi à votre douzième congrès.

Il devait permettre de nous émanciper de la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT. A ce jour, il n'existe plus aucun différent entre les deux fédérations et syndicats.

La Section Nationale des Officiers de Port remercie plus particulièrement André GODEC et François RECHER (en retraite) pour avoir facilité et conforté la vision de ce choix car maintenant nous avons la confirmation que notre place est parmi vous, à nous de le faire comprendre à tous.

Mon intervention complètera le rapport d'activité de la Section Nationale des Officiers de Port, elle s'oriente sur la vie syndicale et les hommes et femmes qui l'animent et qui la vivent.

Après trois années, notre intégration s'effectue peu à peu au sein du SNPAM. Nos problématiques atypiques ont été découvertes par André et si elles ne sont pas encore complètement intégrées dans toutes les dimensions de la vie syndicale du SNPAM, le fonctionnement transversal est acquis.

Au cours de ces trois années, l'activité syndicale ne se limita pas à porter nos dossiers revendicatifs.

Dans chaque capitainerie, des hommes ou femmes exercent leurs métiers et se retrouvent confrontés aux difficultés des relations humaines. Plusieurs cas, relativement graves, furent traités par le SNPAM et son Secrétaire Général. Je dois avouer, que sans l'intervention efficace et rapide d'André, des situations auraient pu se terminer dramatiquement. Ne l'oublions pas, notre appartenance à un syndicat est aussi et surtout pour défendre les hommes et les femmes dans leur quotidien au travail, la seule vision administrative ou revendicative des différentes actions syndicales serait fautive, certes il n'y a pas de comptabilité pour ces assistances mais elles sont primordiales et salvatrices.



Je souhaite d'ailleurs que comme nous essayons de le faire pour les officiers de port, des rencontres physiques par façade soient organisées périodiquement pour préserver les tissus sociaux et humains de notre énergie syndicale. Ce volet doit-il être débattu ?

Pour tout cela, encore faut-il que les camarades s'investissent dans les nombreux espaces syndicaux existants, les relèves sont difficiles, il y a pourtant des surprises, mais elles sont rares (je pense à Michel notre secrétaire général).

Un questionnement s'impose, notamment sur les droits syndicaux qu'il faut conquérir ou reconquérir.

Pour exemple, les Officiers de port détachés dans les GPM (établissements publics non caractérisés mais considérés comme EPIC) ne bénéficient pas du **Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique** qui donne la possibilité d'attribution de décharges d'activité ou d'autorisations d'absence. Un imbroglio jurisprudentiel qui par force a un moment ou un autre se terminera au tribunal administratif sans certitude de victoire.

Comment ne pas s'interroger sur le manque d'implication des personnels qui sans droits syndicaux courbent l'échine et s'alignent sur la vision des chefs ?

Ce point est à mon avis essentiel, il déterminera l'avenir et la force de nos troupes dans le combat syndical.

Je souhaite également évoquer les méfaits des réformes contre nos droits syndicaux, il y a matière à réflexion. Trop de syndiqués se retrouvent perdus, isolés et manquants de référents. Le bouleversement profond que provoque les réformes diverses et variées touche de nombreux salariés, il doit se traduire par une adaptation syndicale pour exister sur le terrain, pour siéger dans les instances, pour revendiquer efficacement, pour combattre les attaques contre les acquis sociaux, pour représenter la CGT dans son ensemble.

Le port de La Rochelle pourrait être un cas d'école dans ce sens, avec la volonté des épars acteurs CGT, la création d'un syndicat de site est peut-être la solution idoine.



La Section Nationale des Officiers de Port en conformité avec les règles statutaire de la CGT est satisfaite du schéma actuel et souhaite le pérenniser, il permet une autonomie de fonctionnement et optimise notre action syndicale.

Dans les ports ou se côtoient, l'espace public et l'espace privé vous comprendrez nos souhaits d'unité syndicale. Pour votre information, la prochaine convention collective nationale unifiée pour les personnels portuaires (droit privé), s'appliquera pour partie aux fonctionnaires détachés dans les GPM, les officiers de port dans le champ d'application se verront encore une fois en plein atypisme de par leur situation mi publique mi privée .Il ne faudrait pas que la police portuaire soit décentralisée car cela signifierait la mort de nos corps d'officiers de port (Ignorance des conclusions de l'audit sur la police portuaire).

L'année 2011, année de congrès mais également année d'élection verra, j'en suis certain, le retour en CAP des Officiers de port CGT, être optimiste est un combat, n'oublions pas notre adage. A cette fin, nous avons réactualisé notre livret d'accueil, outil syndical important d'attraction et de propagande pour la lutte à mener. Cet outil est à votre disposition pour une duplication dans sa version SNPAM ?

Les combats ne manquent pas, il y a du travail pour tous et plus nombreux nous serons à le réaliser, plus fort sera le SNPAM.

Vive le XIII ème Congrès du SNPAM, Vive la CGT

Eric FRANQUES

Secrétaire National Adjoint de la Section Nationale des Officiers de Port
SNPAM/CGT

